

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDE CERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : Création d'un poste occasionnel pour l'APC

Monsieur le Maire expose qu'afin d'assurer au mieux la continuité du service public il convient de créer pour l'accueil à l'agence postale communale :

Un poste occasionnel d'adjoint administratif titulaire à temps non complet (16/35ème) relevant de la catégorie C, échelle C1. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la création d'un poste occasionnel d'adjoint administratif à temps non complet, 16/35^{ème} heures pour l'accueil à l'agence postale communale

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_1

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E.legalite.com

93_DE-018-211802061-20250703-0030725_1-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : Partenariat relatif au Pack Énergie entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE)

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Pour cela, il propose au sein du « Pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Énergie » du SDE 18, la collectivité de souhaite confier au Syndicat la mise en place du « Pack énergie Basique / Essentiel / Premium ». Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du Comité syndical du 5 décembre 2023, le coût de cette adhésion est de :

Désignation	Tarifs
« Pack Energie Basique »	0.80€/hab/an pour une commune 0.40€/hab/an pour une intercommunalité
« Pack Energie Essentiel »	1.20€/hab/an pour une commune 0.60€/hab/an pour une intercommunalité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-018-211802061-20250703-0030725_2-0

« Pack Energie Premium »

1.50€/hab/an pour une commune

0.75€/hab/an pour une intercommunalité

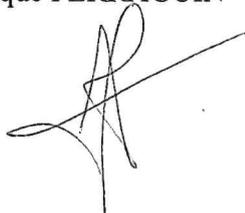
Le recensement de la population est fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maitrise de l'Energie », la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ↳ de confier au SDE 18 la mise en place du « Pack Énergie Essentiel », pour une durée de 4 ans ;
- ↳ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_2

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20250703-0030725_2-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION
26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE
26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF,
Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER,
Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Mise en vente remorque**

Monsieur le Maire explique que l'équipe technique n'ayant plus l'occasion d'utiliser la remorque Legrand, celle-ci est proposée à la vente, pour un montant souhaité de **5 000,00 €**. Ce bien doit faire l'objet d'une sortie de l'actif,

- n° d'inventaire 2007/16, matériel roulant, un montant de **7 953,40 €**,

Cette sortie de l'état d'actif excédant 4 600,00 €, une délibération est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer la transaction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre la remorque Legrand
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_3

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application agréée E-lesgalite.com

99_0E-018-2118 02061-2025 07 03-003 0725_3-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Mise en vente conteneur isotherme**

Monsieur le Maire explique que l'équipe technique n'effectuant plus la distribution des repas à domicile n'a plus l'occasion d'utiliser le conteneur isotherme 650 L, celui-ci est proposé à la vente, pour un montant souhaité de **2 000,00 €**. Ce bien doit faire l'objet d'une sortie de l'actif,

- n° d'inventaire 2021007, CONTENEUR Isotherme 650 L, un montant de **2 882,40 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre le conteneur isotherme 650 L
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_4

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application agréée E-legalite.com

93_DE-018-211802061-20250703-0030725_4-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

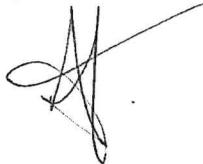
Objet de la délibération : **Modification temps de travail d'un agent**

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps non complet (*de 32 heures hebdomadaires*) afin de répondre au besoin du service qui passerait à un temps complet de 35 heures.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

-La modification, au 1^{er} septembre 2025, du temps non complet du poste d'Adjoint technique à un temps complet, donc 35 heures.

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_5

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2025

Application agréée E.legalite.com

93_DE-018-211802061-20250703-0030725_5-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION
26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE
26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF,
Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER,
Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Création poste d'adjoint technique scolaire et
périscolaire 20/35ème**

Vu le code général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;
Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

-de créer pour le service scolaire et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (20/35ème) relevant de la catégorie C, échelle C1. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

-acceptent cette création de poste

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_6

REÇU EN PREFECTURE
Le 07/07/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20250703-D030725_6-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION
26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE
26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF,
Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER,
Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Création poste d'adjoint technique scolaire et
périscolaire 15/35ème**

Vu le code général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;
Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

-de créer pour le service scolaire et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (15/35ème) relevant de la catégorie C, échelle C1. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

-acceptent cette création de poste

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_7

REÇU EN PREFECTURE
Le 07/07/2025
Application agréée e.lesgalite.com

Page 1 sur 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Remplace la délibération D 12.06.25_3 du 13 juin 2025

Objet de la délibération : **Validation des noms de rue (adressage)**

Suite au programme d'adressage réalisé en partenariat avec la Poste, il y a lieu de procéder à des créations ou des modifications de dénomination de voiries en divers lieux de la commune ainsi que la numérotation ou la renumérotation dans certains cas.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide les changements suivants :

Libellé de voie

IMPASSE DES PETITES CHAUMES
ESPACE ARTISANAL DU DANJON
LA BASCULE
LA BOULEUSE
LA BRUILLE
LA CROIX BLANCHE
LA CROIX LOISEAU
LA GOUTELLE
LA GOUTELLE
LA GOUTELLE
LA MARECHALERIE DE DAME
LA MOULINE
LA PETITE MOULINE
LA RONGERE
LA RUESSE
LE CLAUDY
LE DANJON

Nouvelles dénominations

impasse de Breuilly
Espace artisanal du Danjon
route de Dame
45, route des Moreaux -la Bouleuse
1, chemin de la Bruille
1, route de Bourges
route de Bourges
chemin de la Goutelle
route de la Rose
route des Beaumonts
route de Vouzeron
route de la Mouline
route de Vouzeron- la Petite Mouline
route de Vouzeron
chemin de la Ruesse
chemin du Claudy
impasse des Trembles -le Danjon

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E.legalite.com

Page 1 sur 2

LE GRAND DAME
LE MONTET
LE MONTILLON
LE MOULIN DE DAME
LE PERRON
LE PERRON
LE PETIT DAME
L EPINIERE
LES BEAUMONTS
LES BOULOISES
LES DESERTS
LES MILLAINS
LES MOREAUX
LE VERNAY
LIEU DIT BRESSEMENAULT
LIEU DIT BREUILLY
LIEU DIT CHAPELUTTE
LIEU DIT CHAPELUTTE
LIEU DIT LA PETITE CROIX BLANCHE
VENDEGOND
VENDEGOND
VENDEGOND
LES VALLÉES
LA POMMERAYE
LA POMMERAYE LES TOURNERIOTS
L'OUCHE MILLARD

route de Vouzeron - le Grand Dame
rue du Montet - le Château
route du Vernay
route de Vouzeron
chemin du Perron
2, route de Bourges
route de Dame
route des Chardons
rue des Trembles
10, route du Vernay - les Bouloises
route du Vernay
50, route des Moreaux -les Millains
route des Moreaux
route de Saint Doulchard
route de Mehun sur Yèvre - Bressemenault
route de Bourges
route de Saint Doulchard
chemin de Chapelutte
2, route du Vernay
impasse de Vendegond
allée de Vendegond
route de Mehun sur Yèvre
chemin des Vallées
chemin de la Pommeraye
63, rue de la Pommeraye
chemin de l'Ouche Millard

A noter qu'en cas de changement d'adresse à effectuer sur des documents officiels comme les cartes grises par exemple, le Maire fournira une attestation justificative pour les modifications éventuelles qui seront gratuites et possibles en ligne. Une information sera faite au public concerné.

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_8

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-211802061-20250703-0030725_8-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 03 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION

26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 03 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

26 juin 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis MENNESSIER, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 16

Absent : Sébastien CHABOT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

Objet de la délibération : **Souscription pour les travaux de sécurisation du beffroi de l'église avec l'aide de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français**

Lors de la séance du 10 avril 2025 (D 10.04.25_4), le Conseil municipal ayant décidé d'effectuer toutes les démarches permettant la réfection du beffroi de l'église communale (devis, demande de subvention)

Dans ce cadre propose de déposer une demande d'aide complémentaire auprès de la « Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-décide de déposer une demande auprès de la Fondation pour le Sauvegarde de l'Art Français

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 07-07-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 07-07-2025
D 03.07.25_9

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application auprès E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20250703-0030725_3-0